

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOLINAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Date de convocation du Conseil Municipal: 30/08/2024

PRESENTS : SOLINAS Christian, NICAUD Lionel, LELIEVRE Linda, BESSON Marcel, PAGEL-VENABLES Anne, LECOURT Raymonde, ANDRIEU Alain, CUFFEL Sonia, COUCKUYT Jean-Philippe.

ABSENTE EXCUSEE : CHICOT Christian a donné pouvoir à LELIEVRE Linda ; DU LAURIER Virginie ; LE ROLLAND Pierre a donné pouvoir à SOLINAS Christian ; VAH Mélanie a donné pouvoir à PAGEL-VENABLES Anne.

ABSENT : MORVAN Vincent.

SECRETAIRE : CUFFEL Sonia.

1. Procès-verbal de la séance du 01/07/2024.

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

2. Loyer kiosque à pizzas.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la révision du loyer du kiosque à pizzas, au 01/10/2024 comme suit :

Le loyer dû au titre de la location des locaux commerciaux sis à Manneville la Goupil - place des Tilleuls et initialement fixé dans le bail conclu entre les parties le 29/10/2021 avec prise d'effet au 01/10/2021, est révisé dans les conditions suivantes et en référence à l'indice des loyers commerciaux:

Le montant du loyer est porté, à compter du 01/10/2024, à la somme annuelle de 691.75euros soit 57.65€ mensuel.

3. Recensement population 2025 - Nomination des agents recenseurs.

Le Maire de Manneville la Goupil rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2025 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de recruter deux agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité :

- De fixer à deux le nombre d'agents recenseurs.
- De reverser en intégralité la dotation de l'Etat aux agents recenseurs (pour moitié à chaque agent recenseur),
- Que les charges patronales et salariales seront à la charge de la commune.

4. Décision modificative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens	632.00 €	
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens	1 510.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 142.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 510.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section		1 510.00 €
D 1641 : Emprunts en euros		1 510.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		1 510.00 €
D 6618 : Intérêts des autres dettes		632.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		632.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 510.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de		1 510.00 €

5. Autorisation d'adhésion du Centre Intercommunal d'Action Sociale à adhérer au groupement de commande de « fourniture de produits et matériels d'entretien ».

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique

Considérant que la Communauté de communes, en qualité de coordonnateur du groupement, a passé un marché public de « fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien » en groupement de commande avec les communes de Houquetot, Grainville-Ymauville et Manneville-la-Goupil ;

Considérant qu'à l'issue de la consultation, le groupement de commandes s'est engagé pour une durée d'un an reconductible deux fois un an avec la société PLG GROUPE pour le lot 1 : fourniture de produits d'entretien et la société ORAPI pour le lot 2 : fourniture de matériels d'entretien ;

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale a fait savoir, à la Communauté de communes Campagne de Caux, son souhait d'adhérer au groupement de commandes pour le marché de fourniture de produits et matériels d'entretien ;

Considérant que, conformément à l'article 1.4 « Adhésion du groupement de commandes » de la convention de groupement de commandes, l'ensemble des membres du groupement ont donné leur accord pour l'adhésion du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Il convient d'autoriser l'adhésion du Centre Intercommunal d'Action Sociale à adhérer au groupement de commandes relatif au marché de fourniture de produits et matériels d'entretien

Il est proposé au Conseil Municipal:

- **D'AUTORISER** le Centre Intercommunal d'Action Sociale à adhérer au groupement de commandes relatif au marché de fourniture de produits et matériels d'entretien

Après avoir entendu ce qui précède, le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Centre Intercommunal d'Action Sociale à adhérer au groupement de commandes relatif au marché de fourniture de produits et matériels d'entretien.

6. Le point sur les travaux en cours.

M. le Maire informe l'assemblée que :

- Un état des lieux en présence de M. Levasseur de la Direction des Routes a été réalisé le jeudi 12 septembre dernier afin d'analyser les problèmes de vitesse subsistant dans le village suite aux travaux d'aménagement du centre bourg. A la suite des constatations faites, il a été sollicité auprès du Département 76, le prêt de radars pédagogiques afin d'effectuer des contrôles de vitesse sur la route départementale n°52, en entrée de commune par la route des camélias, sur la route départementale n°252, route des genets et route des faisans. L'hypothèse de matérialisation de bandes rugueuses sur la route des faisans a été évoquée, mais leur installation est conditionnée à un certain nombre de contraintes (distance des habitations, etc.).

Les panneaux indicateurs en mauvais état et relevant de la compétence du Département, sont remplacés tous les trois ans.

Enfin, les riverains du chemin des violettes ont constaté une recrudescence de la circulation depuis les travaux d'aménagement du centre bourg. Mais s'agissant d'une voie communale, le Département n'est pas compétent en la matière et n'est donc pas en mesure de fournir des préconisations.

- Les points litigieux qui subsistaient à la fin des travaux d'aménagement du centre bourg, avec l'entreprise Colas, sont désormais résolus.

Le contentieux qui subsistait avec les riverains du 241 route des jonquilles, au sujet de leur évacuation des eaux pluviales n'a pu être résolu. Cependant, ces mêmes riverains ont constaté que la mairie a fait preuve de bonne volonté en tentant de résoudre la problématique, qui finalement réside se situe dans leur propriété.

- Faute de réponse de la part de la SARL Delahais Frères à la demande de devis formulée par la mairie, et après le curage de la mare, sise au 307 route des hêtres, le propriétaire de ladite mare a réalisé la plateforme de dégagement qui servira au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en cas d'incendie. La commune a, quant à elle, fait l'acquisition des matériaux nécessaires à la réalisation de cette plateforme. A la suite de ces travaux, le SDIS sera contacté afin d'effectuer un contrôle des installations. La barrière achetée par la collectivité a également été installée par ledit propriétaire.
- La commune est toujours en attente d'informations au sujet du dossier CRTE qu'elle a déposé en début d'année concernant l'aménagement du cœur de village.

7. Information urbanisme.

M. Nicaud, Adjoint délégué à l'urbanisme informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme suivantes :

DEMANDES	DATE DEMANDE	DEMANDEUR	ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	OBSERVATIONS
CUa07640824G0017	03/07/2024	CONSORTSFREBOURG	333 allée des rosiers	Vente terrain	
CUa07640824G0018	12/07/2024	BUREL	202 route des genêts	Vente	
CUa07640824G0019	16/07/2024	COMMUNE MANNEVILLE LA GOUPIL	route des genêts	Vente	
CUa07640824G0020	25/07/2024	Me DUPIF GODERVILLE	7b place de de l'église	Bail salon de coiffure	
CUa07640824G0021	22/07/2024	Me DUPIF GODERVILLE	600 ch des seringas	Succession	
CUa07640824G0022	09/08/2024	Me LAPERCHE BOLBEC	80 route jonquilles	Vente	
CUa07640824G0023	27/08/2024	Me LAPERCHE BOLBEC	14 sente noisetiers	Vente	

CUa07640824G0024	30/08/2024	Me AMICE GODERVILLE	347 ch violette	Succession	
CUa07640824G0025	06/09/2024	NSE-CRIQUETOT L'ESNEVAL	215 allée des rosiers	Vente	
DP07640824G0012	08/07/2024	LEPARMENTIER	60 sente des noisetiers	Isolation murs+ravalement	
DP07640824G0013	29/08/2024	LESTERLIN	215 allée des rosiers	Remplacement menuiseries	
DP07640824G0014	09/09/2024	Groupe GREENDIA	60 sente des noisetiers	Isolation thermique exterieur	
DP07640824G0015	09/09/2024	SAUTREUIL Mathieu	750 ch des perdrix	Abattage arbres+plantations	
PC07640824G0004	08/07/2024	DULONG/BOUDONNET	323 allée des rosiers	Construction habitation	
PC07640824G0005	15/07/2024	GOUMENT Jean-Pierre	978 route des faisans	Construction véranda	
PC07640824G0006	16/09/2024	GOUMENT Jean-Pierre	978 route des faisans	Construction jardin d'hiver	

8. Information SIVOS des 4 Clochers.

La parole est donnée à Mme LELIEVRE Linda, membre du SIVOS des 4 Clochers :

- **Nouveaux horaires depuis la rentrée** : maternelle (horaires inchangés) : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30; élémentaires : de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30.
- **Effectifs de rentrée** :
PS : 19
MS : 13
GS : 32
CP : 23
CE1 : 27
CE2 : 14
CM1 : 23
CM2 : 26
soit 177 élèves
- **Cantine** : 127 abonnements; entre 142 et 145 enfants déjeunent chaque jour à la cantine.
- **Absence d'un agent**: depuis le 15/08, pour le moment jusqu'au 1er octobre.
- **Deux départs en retraite** pendant cette année scolaire sont prévus: L'un au 25/11/2024 et l'autre au 14/02/2025.
- **Travaux** :
 - Le fil de la clôture derrière l'élémentaire a été changé (par un plus gros) car il a été coupé et le grillage tordu.
 - Un désemboueur a été loué au mois d'août mais 2 radiateurs (un au dortoir et un dans une classe) ne fonctionnent toujours pas car le réseau sous la dalle de sol reste bouché.
 - Un adoucisseur a été acheté pour le lave-vaisselle.
- **Le centre de loisirs** s'est bien déroulé durant les mois d'été.

Mme CUFFEL Sonia déplore le manque de communication effectué au sujet des nouveaux horaires scolaires. Il était compliqué de communiquer avant la rentrée scolaire sur les nouveaux horaires de l'école élémentaires

puisque la décision a été entérinée lors de la réunion du 30 août dernier.

9. Communauté de Communes « Campagne de Caux ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Du départ de Mme Sandrine Mius, Directrice Générale des services de la Communauté de Communes « Campagne de Caux » au 08/11/2024 au soir.
- Du départ de Mme Lise Bredel du service urbanisme de la Communauté de Communes « Campagne de Caux ».
- Que la Communauté de Communes « Campagne de Caux » est en phase de recrutement au sein du service rudologie.

10. Godet – tracteur.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été commandé un godet neuf pour le tracteur d'un montant de 1 850€ HT soit 2 220€ TTC.

Celui acheté précédemment ne convenant pas, sera revendu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant de mise en vente de 1000€.

11. Défibrillateur.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la durée de vie du défibrillateur est estimée à environ 10 ans. Passé ce délai, il est préconisé de renouveler l'appareil vétuste afin d'éviter d'entretenir du matériel en fin de vie qui n'est plus sous garantie.

Dans le cadre du renouvellement du défibrillateur, SCHILLER FRANCE SAS, propose la reprise financière de l'appareil et le remplacement par un nouveau défibrillateur FRED PA-1 (garantie 10 ans avec échange à neuf).

Pour ce faire, SCHILLER FRANCE SAS a fourni un devis dont le détail figure en annexe de la présente délibération.

Le renouvellement comprend :

- La reprise de notre défibrillateur FRED EASY SN : 058998023243 de 2008.
- Le remplacement par un défibrillateur FRED PA-1 DEA (garanti 10 ans), livré avec une paire d'électrodes adultes et une batterie,
- Un kit de 1ers secours,
- Une étiquette obligatoire,
- Une paire d'électrodes enfants offerte,
- Une formation à distance offerte,
- Le contrat de maintenance et d'assistance annuel,

M. le Maire informe également l'assemblée que la collectivité peut prétendre à une subvention du Département à hauteur de 50% de la dépense HT avec un plafond de dépense de l'ordre du 2000€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir le devis de SCHILLER France SAS d'un montant de 1 029.63€ HT soit 1 235.56€ TTC pour le remplacement du défibrillateur.
- De demander une subvention au Département pour le financement de cet achat.
- Du plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépense HT : 1 029.63€

Subvention du Département :	
1 029.63 HT x 50%=	514.81€
Reste à la charge de la collectivité HT :	514.82€
TVA :	205.93€
TOTAL :	1 235.56€

12. Questions diverses.

- M. BESSON Marcel informe le Conseil Municipal que les Adjointes Techniques ont commencé à réparer les décorations de Noël.
A ce sujet, M. le Maire souhaiterait faire appel à une société de location d'illuminations de Noël. Renseignements seront pris auprès d'autres collectivités qui font appel à ce genre de pratique et des devis seront demandés.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que des devis vont être demandés pour le remplacement du clin de la façade de l'atelier municipal.
- Mme PAGEL-VENABLES Anne et Mme CUFFEL Sonia expriment leur inquiétude face au départ de commerçants du marché du vendredi matin et se demandent si cela ne va pas provoquer un impact sur ceux restants. Elles suggèrent que la commune fasse un appel à candidature afin de trouver des commerçants supplémentaires (poissonnier, boucher, charcutier...). De même, avec le départ du camion « Truc'K A Crêpes » du mardi soir, elles proposent qu'un nouvel appel à candidature pour restauration mobile soit émis via les réseaux sociaux.

La séance est levée à 20h05mn.